

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

### · 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

- Code du produit: 9194

- UFI: pas nécessaire

### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

- Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

- Hersteller:

- Bostik GmbH

- An der Bundesstraße 16

- D-33829 Borgholzhausen

- Tel.: +49 5425-801-0

- Fax.: +49 5425-801-140

- Vertrieb Schweiz:

- GYSO AG

- Steinackerstrasse 34

- CH-8302 Kloten

- Tel. +41 43 255 55 55

- Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Centre Suisse d'information Toxicologique: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

- Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- P102 Tenir hors de portée des enfants.

- P261 Éviter de respirer les poussières.

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

- P501 Éliminer le contenu/récipient pour l'élimination des déchets dangereux.

- Indications complémentaires:

- Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 1)

**· 2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT:  
Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).
  - vPvB:  
Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Préparations**

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO <sub>2</sub> )	10-<20%
	☠ STOT RE 1, H372 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment portland	0,1-<1%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

- Indications complémentaires:  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:  
Brosser les particules détachées de la peau.  
Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau et retirer les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:  
NE PAS faire vomir.  
rincer la bouche de la victime consciente à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Boire 1 ou 2 verres d'eau.  
Consulter immédiatement un médecin.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation de concentrations élevées de poussières peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

(suite page 3)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
  - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - Equipement spécial de sécurité:
    - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
    - Porter un vêtement de protection totale.
  - Autres indications
    - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
    - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
    - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation suffisante. Utiliser l'équipement de protection individuelle prescrit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Vider les vêtements.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un neutralisant.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Bien dépoussiérer.
  - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
  - Stockage:
    - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
      - Ne conserver que dans le fût d'origine.
    - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 3)

- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger de l'humidité. Conserver l'emballage au sec et bien fermé afin d'éviter toute contamination ou absorption d'humidité. En cas de pénétration d'humidité ou de le réducteur de chromate contenu peut perdre son efficacité et une sensibilisation par contact avec la peau ne peut être exclue. De  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Classe de stockage: 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>14808-60-7 quartz (SiO<sub>2</sub>)</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m <sup>3</sup> P C1a SSc;
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m <sup>3</sup> *respirable fraction
<b>65997-15-1 ciment portland</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> S;Staub

- Remarques supplémentaires:  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
  - Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
  - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
    - Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux.
    - Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Filtre à particules très efficace.  
Filtre A2/P3
    - Protection des mains:  
Gants de protection  
Epaisseur du gant > 0,7mm.  
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
      - Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 4)

- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6). Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
  - Couleur: Beige
  - Odeur: Caractéristique
  - Seuil olfactif: Non déterminé.
- Granularité:
  - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
  - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
  - Inflammabilité: Non déterminé.
  - Limites inférieure et supérieure d'explosion
    - Inférieure: Non déterminé.
    - Supérieure: Non déterminé.
  - Point d'éclair: Non applicable.
  - Température de décomposition: Non déterminé.
  - pH à 20 °C: 7-10
- Bloomgram:
  - Viscosité:
    - Viscosité cinématique: Non applicable.
- Viscosité:
  - Dynamique: Non applicable.
  - Solubilité
    - l'eau: Soluble
  - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
  - Pression de vapeur: Non applicable.
  - Densité et/ou densité relative
    - Densité à 20 °C: 1,35 g/cm<sup>3</sup>
    - Densité relative: Non déterminé.
    - Densité de vapeur: Non applicable.

### · 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Poudre

(suite page 6)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)  
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 5)

- |  |  |
|--|--|
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. |  |
| · Température d'inflammation:  | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Propriétés explosives:   | Le produit n'est pas explosif.             |
| · Teneur en solvants:  |  |
| · Teneur en substances solides:  | 100,0 %                                    |
| · Changement d'état  |  |
| · Vitesse d'évaporation.   | Non applicable.                            |

- |  |       |
|--|-------|
| · Informations concernant les classes de danger physique                       |       |
| · Substances et mélanges explosibles   | néant |
| · Gaz inflammables   | néant |
| · Aérosols   | néant |
| · Gaz comburants   | néant |
| · Gaz sous pression  | néant |
| · Liquides inflammables  | néant |
| · Matières solides inflammables  | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs  | néant |
| · Liquides pyrophoriques   | néant |
| · Matières solides pyrophoriques   | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants  | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants  | néant |
| · Matières solides comburantes   | néant |
| · Peroxydes organiques   | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux                             | néant |
| · Explosibles désensibilisés   | néant |
| · Volatile Organic Compounds   |       |
| · VOCV (CH):   | <3 %  |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Produit durcit avec l'humidité.
- **10.2 Stabilité chimique**  
Tenir à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** L'humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants puissants. Les acides. Aluminium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
  - Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 6)

- Effet primaire d'irritation:
  - Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
  - Autres indications écologiques:
    - Indications générales:  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - Recommandation:  
Résidus: comme des déchets dangereux devant être éliminés (point de collecte pour les déchets spéciaux).
  - Élimination des contenants: Éliminer les contenants complètement vides comme des déchets

(suite page 8)



**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

<b>Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST</b>
--

(suite de la page 8)

<b>RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation</b>
--

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Usage usage industriel
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
  - Pictogrammes de danger néant
  - Mention d'avertissement sans objet
  - Mentions de danger néant
  - Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient pour l'élimination des déchets dangereux.

- Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- Prescriptions nationales:

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: article 47, CAS 65997-15-1, ciment Portland (chrome réduit VI)

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité (FDS)**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)**  
**n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)**

Date d'impression : 12.08.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 12.08.2025

**Nom du produit: BOSTIK SL G720 ALPHA BEST**

(suite de la page 9)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche technique: Département technique

· Contact: + 41 (0)43 255 55 55

## · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR